



Préambule

La municipalité de La Nation vise à promouvoir les activités qui améliorent l'aspect culturel, social et économique de la communauté. De ce fait, le Conseil de la municipalité de La Nation s'engage à recevoir et traiter toute demande d'aide financière de façon consistante et équitable.

Objectif

L'objectif de cette politique est d'établir les lignes directrices concernant l'approbation et l'émission des dons municipaux aux groupes, associations et organisations à but non lucratif.

Lignes directrices

Admissibilité

Les dons municipaux sont disponibles aux groupes, associations et organisations à but non lucratif.

La préférence sera donnée aux groupes, associations ou organisations à but non lucratif dans la municipalité de La Nation et aux événements qui auront lieu à l'intérieur de ses frontières. Le Conseil peut considérer et d'émettre des dons aux groupes ou activités hors des frontières de la municipalité selon leur discrétion.

Les requérants peuvent soumettre qu'UNE demande par année (soit pour un événement ou pour les événements pour l'année).

Inéligibilité

Un don municipal ne sera pas remis à :

- Un individu;
- Une organisation ou une activité de nature politique;
- Une activité bénéficiant seulement aux membres du conseil d'administration;
- Une activité qui est jugée discriminatoire, contraire aux politiques et aux valeurs municipales, ou illégale;
- Des bourses scolaires;

Fonds

Les dons municipaux remis ne devraient pas être la seule source financière pour le groupe,



l'association ou l'organisation, ni l'événement en question.

Processus de demande

Les requérants doivent remplir le formulaire (voir l'annexe « B » ci-jointe) correctement et lisiblement.

Les requérants doivent reconnaître la municipalité de La Nation (par exemple, en ayant une bannière ou affiche avec le logo de La Nation sur les lieux de l'événement) en reconnaissance du don.

À la discrétion du Conseil, un don automatique sera remis aux groupes communautaires à but non-lucratif (tel qu'inscrit à l'annexe « A » ci-joint) annuellement au début de chaque année. Le montant remis aux groupes sera déterminé par le Conseil au début de l'année par résolution.

Les requérants peuvent soumettre leurs demandes en choisissant l'une des façons suivantes :

<p><i>1. En ligne</i> Les requérants peuvent remplir le formulaire intégré dans le site internet de La Nation, www.nationmun.ca.</p>	<p><i>2. Courriel</i> Les requérants peuvent soumettre le formulaire en annexe A par courriel à la greffière, à l'adresse courriel : jbizard@nationmun.ca.</p>	<p><i>3. Poste</i> Les requérants peuvent envoyer le formulaire en annexe A par la poste à : Municipalité de La Nation Attention: Josée Brizard, Greffière 958, route 500 ouest Casselman ON K0A 1M0</p>	<p><i>4. Bureaux municipaux</i> Les requérants peuvent soumettre leur demande directement à l'un de nos deux bureaux municipaux (Casselman ou Fournier)</p>
--	--	--	---

Bureau principal
958, route 500 ouest
Casselman ON K0A 1M0

Lundi à vendredi : 8h30 à 16h30

Bureau satellite
3248, chemin du comté 9
Fournier ON K0B 1G0

Lundi à vendredi : 8h30 à 12h et 12h30 à 16h30

Rapport financier

Afin d'assurer la transparence, les groupes qui demandent un don de plus de 1 000,00 \$ doivent décrire comment les fonds seront utilisés pour leur événement(s). Si plus d'information est requise, il se peut que le Conseil demande un rapport officiel après votre



événement ou vos événements, peu importe le montant donné en don.

Processus d'approbation

Toutes demandes remplies correctement et lisiblement seront présentées au Conseil durant une réunion. Afin d'être approuvée, une résolution doit être adoptée par le Conseil, indiquant le montant à être remis.

Les approbations et montants remis sont à la discrétion seule des membres du Conseil.

Les requérants seront avisés du résultat, approuvés ou non, et ce à l'intérieur de sept jours après la réunion. La lettre officielle, avec le don (cas échéant), sera envoyée à l'intérieur de quatre semaines.

Annulation

Si l'événement du requérant est annulé ou si le groupe, l'association ou l'organisation se dissout, et que les fonds ont été remis, un remboursement au complet doit être fait, payable à la municipalité de La Nation, dans les 30 jours suivant l'avis d'annulation ou de dissolution.

Révisé le 19 mars 2018, résolution 137-2018

Révisé le 9 mars 2020, résolution _____



Annexe A

Section A

Les groupes à but non lucratif localisé dans la municipalité de La Nation suivante recevront un don annuel. Le montant sera décidé par les membres du Conseil au début de chaque année par résolution.

Groupes d'âge d'or

- Club le Bonheur, Limoges
- Club le Réveil, Fournier
- Nation Area Seniors, Riceville / Pendleton
- Club Renaissance, St-Isidore
- Club André Deguire, St-Albert
- Comité consultatif de St-Bernardin (anciennement le groupe d'âge d'or)

Clubs Optimistes

- Club optimiste de Limoges
- Club optimiste de St-Albert
- Club optimiste de St-Isidore
- Club optimiste de Forest Park

Section B

Les groupes suivants, localisés à l'extérieur de la municipalité de La Nation, recevront la moitié du montant remis aux groupes indiqués dans la section A :

- Club optimiste de Casselman
- Club d'âge d'or de Casselman (Club 60)



Annexe B

Section A – Information de l'organisation

Nom de l'organisation : [Click here to enter text.](#)

Adresse postale : [Click here to enter text.](#)

Numéro de téléphone: [Click here to enter text.](#) Fax ou courriel: [Click here to enter text.](#)

Nom de la personne ressource : [Click here to enter text.](#)

Numéro tél. de la personne ressource : [Click here to enter text.](#) Courriel : [Click here to enter text.](#)

Section B – Sommaire de la demande

Votre demande est pour: Une activité / événement; Activités pour l'année;
À noter qu'un seul don sera remis par organisation par année.

Montant demandé : [Click here to enter text.](#) \$

Si le montant est plus que l'année précédente, veuillez justifier : [Click here to enter text.](#)

Nom de l'activité ou liste des activités : [Click here to enter text.](#)

Description de l'activité ou liste des activités : [Click here to enter text.](#)

Date de début / fin de l'activité ou dates des activités : [Click here to enter text.](#)

Endroit(s) de l'activité / des activités : [Click here to enter text.](#)

Est-ce que vous chargez un frais d'admission? Oui / Non, le frais est [Click here to enter text.](#) \$.

Décrire comment la contribution de La Nation sera-t-elle reconnue : [Click here to enter text.](#)

Si la somme demandée est plus de 1 000 \$, veuillez décrire comment les fonds seront utilisés pour votre événement ou vos événements. Il est possible que le Conseil vous demande de remettre un rapport financier.

[Click here to enter text.](#)

Le cas échéant, l'organisme consent à remettre un rapport au Conseil de La Nation : Oui / Non



Municipalité de La Nation
The Nation Municipality

Politique No : AD-2018-01
Département : Administration / Greffe

Objet : Politique sur les dons municipaux

Signature du requérant

Date